

- Ce projet sera l'emblème de la laideur et de la minéralisation à outrance au centre de Nancy. Que la droite se taise

honteusement, on comprend malheureusement pourquoi, mais que dit la gauche ? Quand la gauche se bougera-t-elle ?

- Pour la participation de la Région, ils nous avaient déjà fait le coup (ou le coût ?) pour le Grand Nancy Thermal, en annonçant une participation de la Région, avant même que la délégation de service public ne soit votée et attribuée !

Même chose pour le tram. Et chaque fois, les conditions d'attribution des marchés interrogent... Entre les Prémontés de Pont-à-Mousson, le bâtiment "Emblème", le Grand Nancy Thermal, le tram... On retrouve

systematiquement la patte de la Vice Présidente de la Région, V. Debord. Y aura-t-il un moment où le Préfet va s'emparer

de ces questions ? Y aura-t-il un moment où la justice va s'emparer de ces questions ?

- Plusieurs recours ont été déboutés pour le bâtiment Emblème, mais il y aura vraisemblablement appels. Pourquoi la justice

(comme dans le projet du Grand Nancy Thermal) traîne-t-elle autant, permettant ainsi que les travaux commencent et rende irréversible le projet ?

NANCY Enquête

Immeuble Emblème : l'investissement controversé de la Région

La région vient d'acheter 1.390 m² de bureau dans le futur et controversé bâtiment qui va s'élever à côté de la tour Thiers à Nancy. Un investissement total de 6 M€ dont Anticor conteste la régularité. L'association de lutte contre la corruption a saisi le procureur.

L'immeuble n'est pas encore sorti de terre qu'il a déjà fait couler beaucoup d'encre. Baptisé Emblème, le bâtiment de huit étages qui doit être bâti à côté de la tour Thiers, est au centre de débats et de polémiques depuis trois ans. L'association pour le patrimoine et le rayonnement de Nancy est, en particulier, montée au créneau en se plaçant sur le terrain de l'esthétisme et de la défense des vieilles pierres.

Plus cher que l'estimation des Finances publiques

Mais c'est un tout autre type d'attaque qui vient d'être lancée. Elle est basée sur un plan uniquement financier. Le groupe local d'Anticor, une association de lutte contre la corruption, a en effet signalé au procureur de « potentielles irrégularités » sur l'achat de trois étages de bureaux par la région Grand Est dans le futur immeuble Emblème.



Le chantier de construction de l'immeuble Emblème doit démarrer en janvier. Cette mini-tour de 8 étages s'élèvera en face de l'Excelsior, l'un des bâtiments historiques emblématiques de Nancy. Photo ER

L'investissement a été voté par la collectivité le 22 novembre dernier. Premier problème soulevé par Anticor : le prix. La région achète les locaux nus, non aménagés, pour un montant de 3,9 M€ hors taxe. Or la direction des Finances publiques a estimé le bien à 2,5 M€. Ce qui fait une sacrée différence.

« Mais cette estimation a été établie en l'absence d'élément de comparaison direct sur le quartier gare et Nancy Grand Cœur où l'offre est essentiellement locative », conteste Pierre Lamotte, le directeur de la Mai-

son de la Région qui doit s'installer dans les futurs bureaux lorsqu'ils seront construits. Selon lui, le seul programme immobilier similaire dans le secteur proposerait un montant au m² sensiblement équivalent. « Notre prix d'acquisition est donc conforme au prix du marché », affirme le directeur.

2,2 M€ payés tout de suite

L'association Anticor soulève toutefois un autre souci : 45 % du prix (toute taxe comprise) soit 2,2 M€ sera versé tout de suite par la Région à titre de

dépôt de garantie. Une somme inhabituellement élevée alors que le chantier n'a pas encore démarré et que l'immeuble n'existe que sur plan. « Cela a permis de négocier avec le promoteur une baisse significative du prix d'acquisition globale de nos futurs locaux », justifie Pierre Lamotte, toujours au nom de la Région.

« Le dépôt de garantie est versé chez un notaire et je n'en touche pas un centime pour l'instant. L'argent ne sera débloqué que lorsque l'acte de vente définitif sera signé. Il n'y a rien d'anormal là-dedans », ajoute, de son côté, le promoteur, Alexis Merlin, patron des sociétés Nouvel Habitat et City Zen.

Plus de m² que dans le permis de construire

« Rien d'anormal », non plus, selon lui concernant le troisième point qui a fait tiquer Anticor. L'association s'est rendu compte que la Région avait acheté 1.359 m² alors que le permis de construire du bâtiment Emblème ne prévoit... que 652 m² de bureau.

Le promoteur explique cette curieuse différence par le fait qu'il avait prévu plus de m² consacrés à des logements et qu'il a changé son fusil d'épaule. « Nous allons déposer un permis modificatif avec changement d'affectation cette semai-

Si vous avez raté le début...

5 décembre 2016 : le conseil municipal de Nancy donne son feu vert à l'édification d'un immeuble de 8 étages collé à la tour Thiers. L'opposition de gauche s'abstient mais une élue de la majorité, Françoise Hervé, fait dissidence et vote contre, en dénonçant une bétonisation de la ville.

9 août 2017 : dépôt d'un premier permis de construire. Une pétition contre le projet est mise en ligne et recueillera plus de 1.800 signatures.

Juin 2018 : l'association pour le patrimoine et le rayonnement de Nancy dépose un recours contre le permis de construire.

Octobre 2018 : Nouvel Habitat retire le premier permis et en dépose un second.

Octobre 2019 : le tribunal administratif rejette les recours contre le permis de construire.

Janvier 2020 : début programmé des travaux de construction

ne. C'est tout à fait courant. Ce n'est qu'une formalité », soutient Alexis Merlin.

Reste à savoir ce que le procureur de la République en pensera. Le dossier est pour l'instant à l'étude par ses services.

Christophe GOBIN